

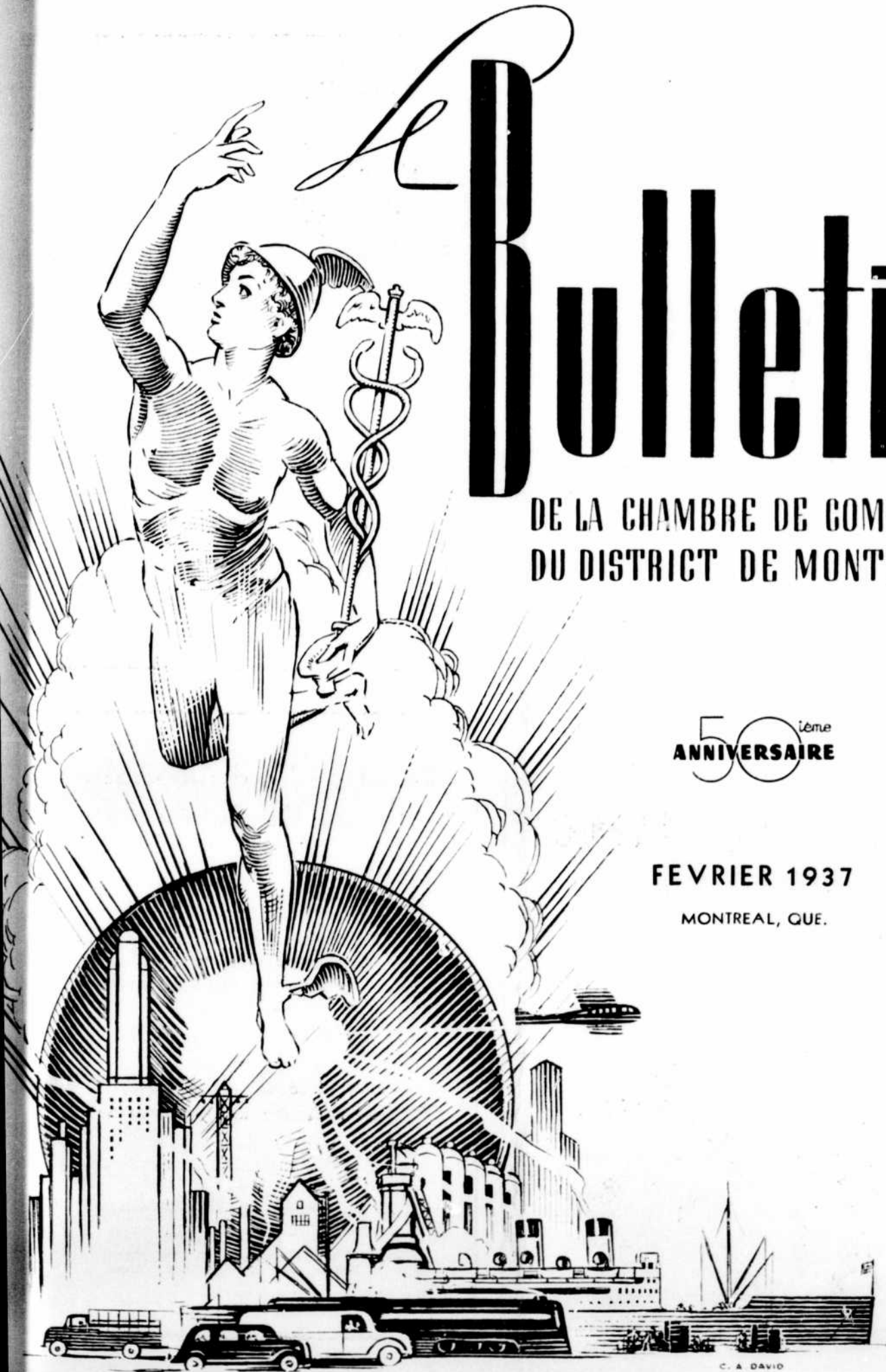
Le Bulletin

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
DU DISTRICT DE MONTRÉAL

50^{ième}
ANNIVERSAIRE

FEVRIER 1937

MONTRÉAL, QUE.



Cigarettes



GRADS

- Un produit de la grande firme canadienne et indépendante

L.-O. GROTHE, LIMITEE



Moderne

et expérimenté, notre service
de banque est le fruit de 119 années de fructueuses opérations

BANQUE DE MONTRÉAL

Fondée en 1817

L'ACTIF DEPASSE \$800,000,000

LA BIÈRE
Frontenac
White Cap



est
LA REINE DES BIÈRES



**Société d'Administration
et de Fiducie**

Fondée en 1902

•
Administration de successions
Gérance d'immeubles et de fortunes privées
Garde et gestion de portefeuilles
Assurance contre le feu et le vol

VOUTES DE SURETE

Siège Social: **MONTREAL**
Immeuble du Crédit Foncier Franco-Canadien
5 est, rue Saint-Jacques

AGENCES
Québec-Winnipeg-Regina-Edmonton-Vancouver

Hon. Rodolphe Lemieux,
Président

J. Théo. Leclerc,
Directeur Général

J. C. Broseau,
Secrétaire

LA
BANQUE D'ÉPARGNE
 DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
 1846 - 1936

Quatre-vingt-dixième



Rapport Annuel

AUX ACTIONNAIRES.

MONTRÉAL, LE 8 FÉVRIER, 1937.

Messieurs,

Vos administrateurs ont le plaisir de vous soumettre le quatre-vingt-dixième rapport annuel des affaires de la Banque et le résultat de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre, 1936.

Les profits nets de l'année ont été de \$380,716.06, auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte des Profits de l'année dernière, soit \$350,120.76, ce qui forme un ensemble de \$730,836.82. Outre les distributions trimestrielles d'usage à ses actionnaires, la Banque a versé sur cette somme \$6,500.00 à diverses oeuvres charitables et philanthropiques — indépendamment de la somme de \$10,150.00, intérêt sur le fonds des pauvres distribué comme d'habitude — et a transporté \$250,000.00 à sa Réserve, laissant un solde au crédit du compte des profits non divisés de \$194,336.82.

Suivant la coutume, une inspection fréquente et complète des livres et de l'actif de la Banque a été faite durant l'année.

Le rapport des vérificateurs et le bilan sont maintenant devant vous.

Le président,
 R. DANDURAND.

BILAN GÉNÉRAL
 AU 31 DÉCEMBRE, 1936.

<i>Au Public:</i>	PASSIF	
Dépôts portant intérêt		\$57,289,240.03
Dépôts ne portant pas intérêt		419,767.37
Fonds de charité		180,000.00
Comptes divers		1,136,534.77
		<u>\$69,125,542.17</u>
<i>Aux Actionnaires:</i>		
Capital (souscrit \$2,000,000.00), versé		\$ 2,000,000.00
Fonds de Réserve		2,750,000.00
Solde des Profits, reporté		194,336.82
		<u>4,944,336.82</u>
	ACTIF	<u>\$64,069,878.99</u>
Espèces en caisse et dans les banques		\$ 7,791,307.81
Obligations des gouvernements fédéral et provinciaux		29,392,585.07
Obligations de la Cité de Montréal et d'autres municipalités canadiennes		16,589,974.55
Obligations de municipalités scolaires canadiennes		43,507.21
Obligations de corporations canadiennes d'utilités publiques		3,864,311.15
Valeurs diverses		200,000.00
Prêts à demande et à courte échéance, garantis par des valeurs en nantissement		4,817,859.88
Fonds des Pauvres, placé sur obligations du Gouvernement Fédéral et de municipalités canadiennes, approuvées par le Gouvernement Fédéral		180,000.00
		<u>\$62,879,545.67</u>
Immeubles de la Banque (bureau principal et succursales)		\$1,170,000.00
Autres titres		20,333.32
		<u>1,190,333.32</u>
		<u>\$64,069,878.99</u>

Pour le conseil d'administration,
 Le président:
 R. DANDURAND

Le directeur-général
 T. TAGGART SMYTH

Ecole Polytechnique

Fondée en 1873

•
TRAVAUX PUBLICS
INDUSTRIE

•
Toutes les branches du génie
Chimie industrielle.

•
1430, rue St-Denis, Montréal

SOUDURE • MATRICES

RECTIFICATION DE CYLINDRES
ATELIER DE REPARATIONS GENERALES
MACHINES CONSTRUITES
SUIVANT DEVIS

MACHINE WORKS Ltd.

J. A. DUPLESSIS
PRESIDENT et GERANT

455, O., VITRE — MARquette 6244

PRECISION — SERVICE

AUX INDUSTRIELS

Pour vos expéditions
par chemin de fer ou
camion

Employez

la caisse "Standard"
en carton gaufré
(CORRUGATED)

Standard Paper Box Ltd.
6240, avenue du Parc, Montréal
DOLLARD 2401

SULLIVAN CONSOLIDATED MINES, LIMITED

(Située dans le canton Dubuisson, Québec)
Un des producteurs d'or de Québec

SIEGE SOCIAL :
EDIFICE ALDRED
MONTREAL

•
OFFICIERS ET DIRECTEURS

Alfred H. Paradis,	- - -	Président
Pierre Beauchemin,	- - -	Vice-Prés.
Adélarde Beauchemin,	- - -	Directeur
J.-Roméo Gauvreau,	- - -	Directeur
L.-E. Morin,	- - -	Directeur
Alphonse Racine,	- - -	Directeur
Hector-H. Racine,	- - -	Directeur
A. Archambault,	- - -	Séc.-Trés.

Adresse de la Mine :
BUREAU DE POSTE SULLIVAN, ABITIBI, QUE.

LA CHAMBRE

en 1936

par

Alphonse MILETTE



Durant les douze mois qui viennent de s'écouler nous avons constaté tous les jours davantage, malgré les inquiétantes rumeurs qui nous arrivent de l'étranger, une amélioration des affaires de notre pays. La confiance qui se manifeste ainsi semble justifiée par le réveil qui se fait sentir dans presque toutes les activités de notre vie économique. Le chiffre de la production industrielle se situe à 95 p.c. du sommet atteint lors des années de grande production. Nos aciéries fonctionnent à plein rendement et la main d'oeuvre y atteint 100 p.c. de la capacité. L'exportation augmente et les commandes assurent du travail pour plusieurs mois à venir. Les papeteries marquent un progrès sensible sur les dernières années. Les produits de la ferme bénéficient d'une hausse de prix qui s'accroît constamment et la valeur de nos récoltes a augmenté dans la proportion de 20 p.c. par rapport à 1936.

Le revenu fédéral pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 1936, a touché \$268,000,000. C'est une augmentation de \$41 millions comparativement à la même période de l'année dernière. Les dépenses ont diminué de \$5 millions par la baisse du déficit des chemins de fer nationaux et l'amenuisement des octrois pour les secours directs.

Notre pays s'est placé à la tête des exportateurs de blé en 1936. Nous avons expédié 243 millions de boisseaux de blé d'une valeur de \$227,000,000. à comparer à 165 millions de boisseaux valant \$137,000,000. en 1935. Notre commerce général d'exportation s'est accru considérablement augmentant ainsi en notre faveur la balance commerciale.

Bulletin

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
DU DISTRICT DE MONTREAL

SOMMAIRE

	Page
La Chambre en 1936	
Alphonse Milette	3
50ième Anniversaire	
René Morin	5
Courrier du mois	9
Bilan économique du Canada, 1936	
Valmore Gratton	11
Visite du ministre du commerce	13
Chassons les irresponsables!	15
Pourquoi vendre nos entreprises?	
Hector Lalonde	17
Etat financier de la	
Chambre Junior	19
L'enseignement	
technique.....	21
Les mines	
en 1936	22
Le port de Montréal	23
Les caissons	23
Les lumières sur les voitures	24



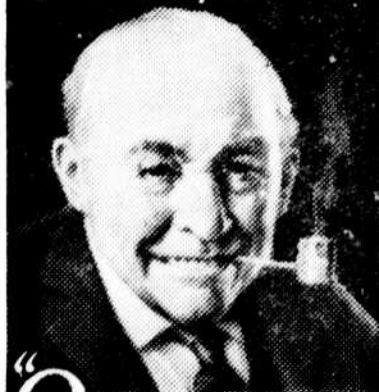
FEVRIER 1937

39ième année

2ième numéro

Abonnement \$3.00 par an

En Vacances pour la Vie!



OUI, mes enfants!

Rentier à 60 ans, grâce à
une police que j'ai eu le
bonheur de prendre dans
LA SAUVEGARDE
il y a 20 ans . . . "

Voulez-vous un plan d'assurance qui protégera les vôtres en cas de malheur et vous procurera à vous-même une vieillesse heureuse et tranquille, à l'abri des soucis d'argent ?

Consultez
notre
représentant



La Sauvegarde
assurances
sur la vie

Parmi les questions apparaissant au programme que j'avais l'honneur de soumettre au début de mon terme d'office, on mentionnait celle de l'Immigration. Il semblait que le temps n'était pas arrivé pour recommander un mouvement de cette nature. Ceux qui favorisaient cette politique n'ont pas cessé leurs activités, et, en ce moment, l'on nous présente cette mesure comme devant nous guérir de tous les maux. Quoique nous constatons une plus grande demande de main d'oeuvre, le nombre des sans-travail reste toujours trop considérable et nos industries n'ont pas encore atteint le point où ils pourront employer tous nos chômeurs. Ce serait donc une erreur d'augmenter par l'immigration le fardeau de nos charges. Il est bon de constater que plusieurs de nos représentants ont clairement déclaré être, pour le moment, opposés à toute politique d'immigration. Une résolution dans ce sens a été présentée au Sénat, elle fut appuyée par une résolution de notre Chambre. Le 11 mai 1936 le conseil de la ville de Montréal adoptait une résolution à peu près identique. Enfin, le premier ministre de la Province de Québec, l'honorable Maurice Duplessis, disait lui aussi, dans un discours qu'il prononçait aux Trois-Rivières, le 25 janvier dernier, "ouvrir actuellement nos portes à l'étranger, comme certains le demandent, ne servirait qu'à aggraver le chômage, et, par suite, le péril communiste. Plaçons d'abord nos gens et assurons l'avenir, nous pourrions ensuite admettre du renfort en triant sur le volet les nouveaux venus."

Nos commissions ont bien tra-

vailé; les questions qui leur ont été soumises furent étudiées avec beaucoup de soins. La question du Port de Montréal, de la route du St-Laurent et de la canalisation du Richelieu a été l'objet de nombreuses réunions. Plusieurs résolutions adoptées par cette Chambre ont été adressées aux autorités compétentes.

Nous sommes allés en délégation à Ottawa rencontrer l'honorable ministre de la marine et des chemins de fer afin d'obtenir du gouvernement l'exécution de certains travaux pour notre port, que nous considérons être indispensables non seulement aux besoins de notre ville mais à ceux de tout le Canada.

Nous avons alors demandé que l'on procède sans tarder à l'amélioration du site où sera construite la future gare du Canadien National. L'honorable ministre répondit qu'il y porterait une attention spéciale. Il serait bon de revenir à la charge sur cette question. Rappelons-nous que cette requête est juste et légitime et que l'exécution de ces travaux est pour Montréal une question très importante.

Dans le domaine de l'immeuble, le travail accompli fut notable et nous croyons que les membres de cette Chambre et le public en général en bénéficieront. Les sujets plus particulièrement étudiés furent: la responsabilité de l'emprunteur, le paiement des arrérages de taxes, l'évaluation municipale, les services de tramways et d'autobus, et nombre d'autres questions.

(suite à la page 10)

Philippe Beaubien & Cie

ACCESSOIRES ELECTRIQUES
en gros

5632, ave. du Parc MONTREAL CA. 5731

50^{ième} ANNIVERSAIRE

Discours d'inauguration de M. René MORIN

En m'élisant à la présidence, les membres m'ont fait un honneur que j'apprécie hautement. Je me rends compte que la tâche est lourde de responsabilités et je ne l'ai acceptée qu'avec hésitation à cause de son importance et parce que, pour être bien remplie, elle exige un temps dont je ne suis pas toujours libre de disposer à ma guise.

Je désire, en débutant, souhaiter la plus cordiale bienvenue aux nouveaux membres du conseil, féliciter les anciens de leur réélection et rendre hommage à mes prédécesseurs, particulièrement les plus proches. Depuis quelques années, ils ont été des hommes d'une haute compétence qui se sont imposé la tâche de faire évoluer, je pourrais dire, de donner une vie nouvelle à la vénérable institution qu'est la Chambre de Commerce.

La Chambre a été fondée en 1887. Elle célébrera donc, en 1937, le 50^{ème} anniversaire de sa fondation. Ce sera pour elle une occasion de reprendre une vigueur nouvelle et de se mettre en mesure de poursuivre son oeuvre avec plus d'activités que jamais.

Les Chambres de Commerce existent dans le monde entier. Elles sont le porte-voix des intérêts commerciaux et économiques du territoire qu'elles desservent. La tâche particulière de la nôtre consiste à promouvoir les mesures susceptibles de faire progresser la vie économique et sociale de notre pays; à surveiller la législation

fédérale, provinciale et municipale et les modifications annuelles qui y sont apportées, à étudier cette législation, à en apprécier les effets, à en entrevoir les conséquences, et si, à l'encontre des prévisions du législateur, certaines dispositions de ces lois peuvent avoir des résultats défavorables, à faire à qui de droit les représentations nécessaires dans le but de sauvegarder les intérêts économiques du groupe qu'elle représente.

Elle sert à nouer des relations commerciales entre ses membres et des producteurs ou consommateurs étrangers. C'est à elle que l'étranger s'adresse pour être mis en communication avec des maisons de commerce de chez nous.

Dans la poursuite de telles oeuvres, l'action individuelle est impossible, elle ne donne pas de résultats satisfaisants, c'est la voix dans le désert; l'action collective, au moyen d'un corps comme la Chambre de Commerce, possède au contraire l'autorité et l'influence nécessaires pour les mener à bonne fin.

La voix de la Chambre de Commerce de Montréal est celle de 750.000 âmes; elle mérite d'être entendue et écoutée.

De l'importance de ce rôle découlent d'importants devoirs.

Toutes les questions qui lui sont présentées doivent être étudiées à fond; ses décisions et ses recommandations doivent être solidement motivées. Ce n'est que dans

ces conditions qu'elles peuvent s'imposer à l'attention et posséder l'autorité requise pour être efficaces.

Pour que la Chambre réussisse à bien accomplir sa tâche, il lui faut l'appui du public et l'active collaboration de ceux de ses membres qui seront appelés à servir, sur son conseil et sur ses comités, un secrétaire actif et un personnel dévoué et capable de réunir tous les renseignements nécessaires pour une étude sérieuse de chaque question soumise afin que ses décisions ne soient prises qu'à bon escient, et en regard, non de quelques intérêts particuliers, mais de l'intérêt général.

Il me fait plaisir de rappeler qu'au cours de l'année dernière, plusieurs de ses comités se sont imposé un lourd travail pour soumettre des rapports qui ont fait honneur à la Chambre. Celui sur la canalisation du Richelieu a particulièrement fait une vive impression sur la Commission Internationale des eaux limitrophes à qui il a été soumis.

Permettez-moi maintenant d'aborder quelques questions d'ordre plus général.

La clôture de l'année 1936 amène des réflexions d'un caractère plutôt optimiste. Sans aucun doute la situation économique de notre pays s'est améliorée et la confiance dans l'avenir nous est revenue. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à jeter un coup d'oeil rapide sur les statistiques.

Le Canada est un pays producteur et exportateur de blé. Le prix de ce produit a atteint un niveau rémunérateur; dans la période de janvier à octobre 1936, nos exportations ont passé de 130,000,000 de minots pendant la même période en 1935, à 207 millions, soit une augmentation de 48 p.c. et la valeur, de \$116. à \$183. millions, soit une augmentation de 57.5 p.c. Les surplus accumulés pendant les années précédentes ont été écoulés, ce qui était à désirer, car l'existence de cette réserve énorme affectait défavorablement les cours mondiaux.

La production de l'or a atteint \$133,000,000, soit une augmentation de 12 p.c. sur l'année précédente. Notre province y a participé pour \$25,000,000, alors qu'en 1926, elle extrayait pour \$76,000. d'or. Nous pouvons légitimement espérer que cette production continuera de s'accroître.

L'industrie papetière, la plus importante de notre province, se relève très rapidement. Le volume de la production a augmenté et les prix, légèrement accrus déjà, ont une forte tendance vers la hausse.

Les opérations de la plupart des grandes compagnies industrielles et commerciales ont été cette année beaucoup plus profitables que par le passé; les dividendes ont été augmentés et la confiance qu'inspirent ces entreprises ressort clairement des cours de la Bourse, où il règne une activité inconnue depuis le début de la crise.

Notre port a été très actif; 2,050 navires l'ont fréquenté, dont 1,189 transatlantiques contre 811 en 1931.

Au cours des premiers huit mois de l'année, nos exportations se sont élevées à \$718,000,000 contre \$572,000,000 pendant la période correspondante de 1935.

Cette amélioration générale n'a pas encore réagi sur l'immeuble, mais la propriété a été la dernière à subir les effets de la crise et il est naturel qu'elle soit la dernière

à se relever. Tout porte à espérer que les propriétaires ressentiront bientôt les effets de ce progrès général.

Des points sombres subsistent encore à l'horizon. La question des chemins de fer n'est pas résolue et elle pèse lourdement sur notre crédit. Les budgets des gouvernements ne sont pas en équilibre; la situation financière des provinces des prairies est particulièrement embarrassée et elles réclament une commission d'enquête dans le but avoué d'obtenir des subsides plus élevés du gouvernement fédéral. Leur malaise est en grande partie le résultat de la dépréciation du blé, leur principal article de production, et de la sécheresse des dernières années qui a rendu stériles d'importantes étendues de terre. Ce sont des causes accidentelles ou occasionnelles et il ne serait pas sage de tenter de les corriger autrement que par des mesures remédiatrices d'un caractère temporaire.

Fort heureusement, après avoir traversé une crise financière assez aiguë, Montréal est parvenu à équilibrer son budget en pratiquant l'économie et en imposant de nouvelles taxes; l'impôt sur le revenu et la taxe de vente.

Toutes les taxes sont impopulaires, l'impôt foncier comme les autres. Les trois principales sources

de revenu, la taxe foncière, la taxe de vente et l'impôt sur le revenu suffisent à peine, avec les sources accessoires d'importance moindre, à boucler notre budget municipal et cependant on demande, en certains quartiers, la réduction des taxes foncières et l'abolition de la taxe de vente.

Cette dernière est particulièrement onéreuse pour le commerce, mais elle ne peut disparaître sans être remplacée par d'autres taxes d'un rendement au moins égal. Il ne saurait être question d'accroître la taxe foncière et une augmentation de l'impôt sur le revenu n'aurait pour effet que de chasser une partie considérable des capitaux domiciliés ici, et en définitive, d'appauvrir la municipalité, de diminuer ses revenus et d'aggraver le chômage.

On est trop porté à oublier le caractère mobile des capitaux. Nous pouvons profiter de l'expérience des pays d'Europe. Des milliers d'Européens ont réalisé leur avoir pour en répartir le placement en pays étranger. L'un d'eux m'avouait récemment avoir placé ses fonds dans quatre pays différents; les Etats-Unis eux-mêmes s'inquiètent de l'importance des capitaux étrangers qui y cherchent refuge. Ces gens appréhendent, les uns la guerre que des relations internationales

A. LEFAIVRE

Président



. . . la plus considérable manufacture
de chaussures pour hommes
au Canada . . .

MacFarlane-Lefavre Limited

Bureau et usine 1680-1690, ave Papineau,

Téléphone FA. 1147-1148

complexes rendent toujours menaçante, d'autres les agitateurs politiques qui rêvent d'établir, à l'encontre des lois de la nature, un état d'égalité économique sur les ruines de l'ordre actuel; les autres enfin des impôts qu'ils jugent confiscateurs. Les lois édictées pour enrayer ces fuites de capitaux sont demeurées sans effet.

Certains de ces fonds sont dirigés vers notre province, et ils rendent service à un pays neuf, dont les ressources naturelles ne peuvent se développer, sans capital nouveau. Ils servent à l'exploitation de nos terrains miniers, à l'aménagement de nos ressources naturelles, à certains développements agricoles, à l'établissement d'industries, etc. De ces placements résultent un embauchage de main d'oeuvre, un accroissement de salaires, une accélération de la circulation monétaire, un écoulement plus rapide des marchandises, une augmentation de la production, un regain d'activité et une aisance plus générale.

Il est de mode de chercher à mettre en opposition le capital et le travail. C'est une antinomie; ce sont deux facteurs de production qui n'agissent que l'un par l'autre. Détruire le capital ou le chasser, c'est condamner la société à la misère, c'est la ramener au régime de vie des âges primitifs.

Le capital est, si je puis dire, fugace. Dès qu'il se sent traqué, comme l'oiseau il s'envole; il émi-

gre vers des climats plus propices; il arrive que dans la précipitation de sa fuite, il laisse des plumes, mais l'espoir subsiste qu'elles repousseront sous un ciel plus clément.

Malgré ses inconvénients, la taxe de vente présente des avantages; elle se paie au cours de l'année, graduellement, sou par sou, par conséquent, sans causer de regrets trop amers; chacun y va de sa quote-part, en proportion de son train de vie, bien qu'elle soit très modeste pour les petits consommateurs. Sous notre régime démocratique, les administrateurs de la chose publique sont élus par les classes ouvrières; il est utile, nécessaire même, qu'elles ressentent, au moins dans une faible mesure, les effets de l'administration par les mandataires qu'elles se sont elles-mêmes données.

Si, d'ailleurs, ces taxes donnaient un surplus de revenu, il serait alors possible de s'attaquer aux injustices et aux inégalités de l'impôt foncier. L'impôt, sauf celui sur les successions, doit toujours être une charge du revenu et non du capital; autrement, il travaillerait à la destruction du capital, ce qui serait à l'encontre de l'intérêt général. A l'heure actuelle, il ne tient guère compte du revenu de l'immeuble, des logements temporairement inoccupés; n'y aurait-il pas lieu de dégrever les propriétaires dont les immeubles, pour des raisons indépendantes d'eux-mêmes ne sont pas

loués ou ne le sont qu'en partie?

Ce n'est pas en abolissant une des principales sources de revenu de la ville que l'on sera en mesure d'accorder de tels dégrèvements, et d'aider les petits propriétaires.

Il existe chez les nôtres un sentiment de malaise que nous ne pouvons ignorer; il est devenu plus apparent à la suite de la publication de l'ouvrage de M. Victor Barbeau "A la mesure de notre taille", où il est établi ce que nous devions déjà savoir, que nous n'occupons pas dans notre province une situation économique satisfaisante par rapport à notre nombre. Je n'entreprendrai pas d'en discuter les causes; elles sont nombreuses et controversables.

A la suite de cette publication, après avoir constaté que la plupart de nos grandes entreprises commerciales et industrielles étaient presque exclusivement sous la direction de nos compatriotes anglophones, on s'est demandé en certains lieux quelle y serait la part de capital de nos co-nationaux. Sans aucun doute les capitaux placés par les nôtres dans ces entreprises sont considérables bien qu'il soit impossible de s'en faire une idée même approximative. En effet, quantités des actions de ces corporations sont inscrites dans leurs livres aux noms de banques, de sociétés de trust, de courtiers ou d'agents de change qui les détiennent anonymement en fidéicommiss, sans qu'il soit possible de déterminer qui en sont les propriétaires réels et à

**FORTES
RESERVES**

FONDEE EN 1899

**SECURITE
ABSOLUE**

CONTINENTAL LIFE INSURANCE CO.

UNE COMPAGNIE ESSENTIELLEMENT CANADIENNE

avec succursales d'un océan à l'autre

La Continental peut vous aider à préparer votre indépendance future, au moyen d'une économie systématique maintenant!

L. RENE LAPOINTE
Gérant
de district.

Melvin D. PELTON, Gérant Provincial.
Bureau Provincial, 610, rue St-Jacques Ouest, Montréal.

J. W. PEACHY
Surintendant au service français
pour Montréal

plus forte raison quelle est leur nationalité. On s'est demandé en certains quartiers si notre représentation dans les conseils de ces institutions était proportionnelle au volume des capitaux que les nôtres y ont placés et en rapport avec l'importance de la clientèle que représente notre groupe ethnique?

C'est une question à laquelle il semble dans le moment impossible de répondre.

Au cours des années passées la Chambre s'est occupée de la fondation d'un Office d'Initiative Economique destiné à faire valoir les mérites de notre ville comme centre industriel. Des organismes de cette nature existent ailleurs et leur fonctionnement donne des résultats qui sont appréciés. Nous demeurons toujours d'opinion qu'un corps de ce genre coordonnant les activités des autorités municipales et celles des grandes entreprises locales pourrait accom-

Paul Goulet

F.-J. Vincent

Frs. R. Bisailon

L. J. FORGET & CIE

MEMBRES

Bourse de Montréal,
Curb de Montréal,
Canadian Commodity Exchange

471, St-François Xavier

MA. 8191

plir une oeuvre utile.

Tout récemment, les journaux rapportaient que le Canadien Pacifique se proposait de transporter de Montréal à Toronto le bureau en charge du réseau de l'est des voies de cette compagnie de chemin de fer. Quand Montréal demeure le terminus de nos voies de transport et le centre géographique de ce réseau, nous ne voyons pas bien les raisons de ce changement et nous nous rendons compte qu'un bureau d'Initiative Economique serait tout désigné pour enquêter sur cette rumeur, qui, nous l'espérons, est sans fondement.

Il se développe dans le nord de notre province un territoire minier que l'on dit fort riche. Nous constatons avec plaisir qu'un groupe des nôtres s'y intéresse vivement. Il y a sûrement là une source de richesses à l'exploitation desquelles nous devons prendre une participation éclairée et active. Il s'y fait un commerce qui prend de plus en plus de volume et il serait important que Montréal y soit relié par des voies de communication plus directes. Espérons que le gouvernement provincial s'attaquera à cette tâche avec toute l'ardeur nécessaire. Ontario n'a pas hésité à répudier d'importants contrats qu'elle avait effectués avec des compagnies de notre province quand elle les a trouvés onéreux et cette répudiation a causé chez nous des pertes énormes. Il ne saurait y avoir de

scrupules à réclamer des voies de communication qui permettront à Montréal de prendre sa part légitime du commerce de ces territoires prospères qui sont nôtres.

Pour mieux faire connaître et apprécier cette région, la Chambre pourrait, si un nombre suffisant de ses membres le désire, y organiser une excursion au cours de l'été prochain sous la direction de son dévoué et enthousiaste trésorier, M. Alfred Paradis.

Le chômage subsiste toujours, bien que l'embauchage ait fait des progrès substantiels. Les allocations de chômage ont été établies au cours de la crise pour le soutien des personnes qui, capables et désireuses de travailler, se trouvaient involontairement sans emploi. Par la force des choses, elles se sont étendues à certaines classes de travailleurs dont les activités sont, sinon saisonnières, du moins habituellement irrégulières, à des gens qui, par paresse ou par indolence, préfèrent ne pas travailler.

La reprise de l'activité industrielle enrôle de jour en jour plus de travailleurs, mais le nombre des chômeurs ne semble pas diminuer proportionnellement.

Le marasme dans lequel se trouve l'industrie du bâtiment suffit à expliquer le grand nombre de chômeurs qui subsistent, mais nous pouvons entrevoir une amélioration de cette condition. Selon le Montreal Real Estate Board, il y aurait à Montréal, à l'heure actuelle, environ quatre mille cinq cents logements inoccupés, ce qui, pour une ville comme Montréal, est considéré un chiffre bien inférieur à la normale. La reprise prochaine de la construction devrait contribuer à ramener au travail un bon nombre de ces chômeurs.

Même si ce nombre est substantiellement réduit, l'aide aux indigents, chômeurs véritables ou non, semble établi à perpétuelle demeure. Ce service constitue une charge annuelle improductive, né-

\$3,968,700.
de polices en vigueur

La Société Coopérative
de
Frais Funéraires

RUE STE-CATHERINE, 302 EST - Tél.: PLateau 7-9-11

cessairement imputable au revenu, à laquelle l'état doit pourvoir. Il est impossible de continuer de procéder par emprunts périodique qui iraient accroître une dette déjà formidable que nous légue- rions à la génération future.

La Chambre récemment s'est occupée de la loi des faillites. Elle a réclamé que la libération des faillis n'ait lieu qu'après une enquête sévère et, dans les cas méritoires seulement, et addition- nellement, que les banqueroutiers fraudeurs soient punis. Des pertes substantielles sont subies chaque année à cause de faillites fraudu- leuses. Il est pratiquement impos- sible pour les créanciers d'un failli de faire les enquêtes et de prendre les procédures requises pour faire condamner des banque- routiers malhonnêtes. La Chambre est d'opinion que ces enquêtes et ces procédures devraient être à la charge de l'Etat, même si l'en- semble des créanciers doit en payer les frais par une taxe im- posée sur les collocations. C'est le seul moyen d'enrayer ces frau- des si préjudiciables au commerce.

On m'a demandé, Messieurs, quel serait le programme de la Chambre pour cette année et j'ai été fort embarrassé de répondre à cette question. J'aurais pu dire qu'elle poursuivra fidèlement et loyalement sa mission; qu'elle travaillera à sauvegarder les droits et les intérêts de ses membres et de l'importante population qu'elle représente; qu'elle interviendra chaque fois qu'elle aura une bonne cause à faire valoir. Pour accomplir cette tâche, elle fera valoir la puissance de son action collective et elle sollicitera la collaboration de ses membres et de ses officiers.

La Chambre constitue un or- gane essentiel à notre récupéra- tion économique et elle se propose d'accomplir sa tâche dans le meilleur intérêt des maisons de commerce dont elle est le porte parole et de la population qu'elle représente.

Courrier du mois

NEWTON, IOWA, U.S.A.—Wivel Power Manufacturing Co., cherche un repré- sentant canadien qui s'occuperait de vendre ses appareils aéro-générateurs électriques.

TOKYO, JAPON—Jiro Hatano, P. O. Box 28 Central, est un bureau de ren- seignements commerciaux sur le Japon. Sert d'intermédiaire entre les importa- teurs et les producteurs japonais.

ALEXANDRIE, EGYPTE—Joseph M. Lévy & Co., B. P. 926, désirent importer des sardines et des conserves alimentaires du Canada.

SALONIQUE, GRECE — Elias D. Ben- forado, 39, rue Franque, importerait des machines pour eaux gazeuses, de la ga- zoline, des drogues, des capsules de bouteilles à eaux gazeuses. Il exporterait des éponges et des bouchons de liège.

HOLLYWOOD, CALIFORNIE — Charles Summer Kent, 1042 Carol Drive, west Hollywood, s'occupe d'obtenir des en- dossements de célébrités de l'écran pour des produits divers.

KOBE, JAPON—N. Oka, 88 Kumotimati- Gotyôme, désire exporter au Canada des agrès de pêche.

SANTIAGO DE CUBA—Bufete Fernan- dez Pla, Edificio Banco Canada, Corona Y Marina, désire entrer en communica- tion avec des avocats de Montréal.

JAMAÏQUE, ANTILLES ANGLAISES — P. I. Burke, Kingston, servirait volontiers de représentant à des maisons cana- diennes intéressées à vendre leurs pro- duits à la Jamaïque.

NEW-YORK, N.Y. — Blumenthal Import Corporation, 75 West Street sert d'in- termédiaire pour les exportateurs bré- siliens de peaux vertes.

HAMILTON, ONTARIO — William C. Jamieson, 70 Harvey Street, désire ache-

ter des articles importés tel que les nouveautés à bon marché qu'on vend communément dans les bazars.

GENEVE, SUISSE — Un de nos corres- pondants de Genève nous avertit qu'il peut représenter sur le marché suisse des maisons canadiennes. Si cette de- mande intéresse quelques-uns des nos membres, ils sont priés de s'adresser au secrétariat pour qu'on leur commu- nique le nom de notre correspondant.

CAPE TOWN, AFRIQUE DU SUD—Her- mann Kleeman, s-d Poste Restante, désire obtenir la représentation de maisons canadiennes vendant du bois d'ur et du pin.

GUATEMALA, AMERIQUE CENTRALE— Alfredo Herbruger Jr & Co., 9a Calle Poniente, Numero 2-B, désire représen- ter au Guatemala des maisons cana- diennes vendant des fruits déshydratés, des céréales de déjeuners, des conser- ves alimentaires.

LONDRES, ANGLETERRE — Maurice Selzer, 58 Anson Road, Cricklewood, désire représenter sur le marché anglais les manufacturiers canadiens de nou- veautés métalliques domestiques à bas prix. Les petits accessoires électriques l'intéressent aussi.

SAN JUAN, PORTO RICO — Mendez & Company, 8 Deposito St. Marina, sont en mesure d'expédier 10,000 boîtes de fruits tous les 15 jours mais il n'existe pas entre le Canada et Porto Rico de service de transport adéquat. MM. Mendez & Co. sont à la recherche de transporteurs.

OSAKA, JAPON—S. Kometani & Co., 1-Chome, Awazanakadori, Nishiku, offrent des prix très avantageux aux maisons canadiennes qui désirent im- porter du velours à bon marché.

Contre le Feu et le Vol

Tél. DOLLARD 2163



J. A. PROVOST,
PROPRIETAIRE

6342, 1ère ave Rosemont
Montréal

EN 1936

(suite de la page 4)

Rodolphe BédardComptable agréé
Chartered Accountant

BUREAU ETABLI EN 1908

425, ave. Viger
Montréal

Tél. Lancaster 4191*

W. H. PERRON & CIE LtéeSPECIALISTES EN
GRAINES DE SEMENCE
ET ACCESSOIRES DE JARDIN

"Chez PERRON tout est bon"

935, Blvd St-Laurent, Montréal

Parmi les résolutions adoptées par cette Chambre, il y en a une qu'il faut signaler: celle où nous demandons la construction de routes reliant Montréal aux centres miniers de la Province de Québec. Nous avons dans ce territoire des richesses immenses et ce serait faillir à notre devoir que de ne pas y porter toute notre attention. Qu'il me soit permis, ici, de remercier M. Alfred-H. Paradis, notre secrétaire-honoraire, pour le travail et l'aide précieuse qu'il nous a donnés lors de l'étude que nous avons faite des mines de la Province. Je souhaite que nous réalisons cette année le projet de faire une visite de quelques jours dans ce territoire rempli d'or et d'espérance.

L'étude concernant un nouveau Régime Administratif Municipal et la mise en marche de l'Office d'Initiative Economique ont été retardées pour des raisons qui nous étaient étrangères.

Je laisse à mon successeur le soin de fêter le cinquantenaire de la fondation de notre Chambre. Car c'est en 1887 que notre institution reçut sa première charte. Parcourant les procès verbaux des premières assemblées de notre Chambre, nous comprenons que nos aînés sentaient depuis longtemps déjà, la nécessité de confier

à une puissante association composée des représentants les mieux qualifiés de notre nationalité, la surveillance, la protection et la défense de nos intérêts. Ce fut la raison de la fondation de notre Chambre de Commerce. Nous, leurs successeurs, nous devons continuer leur oeuvre.

Permettez que je dise combien j'ai apprécié l'honneur qu'on m'a fait en m'invitant à présider aux destinées de la Chambre de Commerce durant le terme qui vient de se terminer. Je vous en remercie!

Les membres de l'exécutif, du conseil et des différentes commissions qui ont siégé durant l'année, ont fait preuve de beaucoup de dévouement dans l'exécution du travail qui leur était assigné. Je les en félicite.

Je remercie le chef du secrétariat et ses assistants pour la collaboration qu'ils m'ont donnée durant l'année.

Je félicite Monsieur René Morin pour son élection à la présidence, les membres du nouvel Exécutif et ceux du nouveau Conseil pour leur désir de le bien seconder.

M. le Président, vous assumez en ce moment une charge lourde de responsabilités; il y a tant à faire à la Chambre et le temps passe si vite, que le concours de toutes les bonnes volontés est utile. Je mets la mienne à votre disposition.

EMBALLAGE — EXPEDITION — EMMAGASINAGE

SERVICE DE TRANSPORT COMMERCIAL PAR CAMIONS SUR DISTANCES ELOIGNEES

DIAMOND TRUCK CO., LTD

CAMIONNEURS RESPONSABLES

— SERVICE DE TRANSPORT QUOTIDIEN

MONTREAL
1425 Argyle Ave.
Tél. HA. 9175TORONTO
6 Mercer
Tél. WA. 2797SHERBROOKE
111 B Brooks
Tél. SH. 1944OTTAWA
33 Augusta
Tél. R. 761E RUMMONDVILLE
34 Dorion
Tél. 315COWANSVILLE
101 Westmount
Tél. 179j

Bilan économique du Canada pour 1936.

par Valmore GRATTON

Ceux qui s'intéressent aux manifestations de la vie matérielle éprouvent le besoin, au début d'une nouvelle année, de jeter un regard en arrière, un peu comme le voyageur aime à calculer la distance parcourue avant de franchir l'étape suivante. Dans le cycle économique chaque période annuelle constitue un jalon permettant de préciser l'orientation et l'amplitude du mouvement général des affaires par comparaison avec les exercices précédents. Or, les rapports officiels se rapportant aux opérations commerciales ou industrielles de 1936 indiquent une avance collective marquée sur toute période correspondante antérieure depuis sept ans. En plusieurs domaines, les progrès furent remarquables et caractérisés par un sentiment de confiance qui s'affermi davantage d'un mois à l'autre.

Parmi les données qu'on pourrait citer pour appuyer cette assertion, il n'en existe pas de plus concluante, à mon avis, que la demande croissante pour l'article de luxe. Le commerce de détail fut beaucoup plus actif qu'au cours des années 1934 et 1935. On doit se rendre à l'évidence que le public consommateur dépense un peu plus librement. Ce fait est assez significatif parce qu'il traduit une amélioration économique réelle dont le détaillant est le premier à profiter. La reprise du commerce correspond en même temps à une recrudescence de la production industrielle. Plusieurs entreprises considérables fabriquent même, à l'heure actuelle, à rendement plus élevé qu'en 1929. Le débit de l'industrie lourde, en particulier, a dépassé d'environ

25% celui de 1935. Voilà une avance d'autant plus encourageante qu'elle s'est produite au moment où la construction était fort peu active. On estime que le pays avait récupéré, en fin d'année, environ 97 p.c. des pertes subies au cours de sept années de dépression. Trois facteurs ont contribué dans une plus large mesure que tout autre à activer le rythme de la progression industrielle. Ce sont l'essor minier, le développement du commerce extérieur et le nivellement des prix de gros.

Comme on le voit, la reprise n'est pas confinée à quelques branches particulières; elle s'étend, au contraire, aux principales sphères du marché canadien. Ainsi, la prépondérance qu'a pris le développement minier en ce pays et notamment dans la province de Québec, en quelques années, mérite d'être signalée. Sous l'égide des gouvernements, l'exploitation des gisements métallifères se poursuit avec une intensité jamais égalée auparavant. Tout récemment, le ministre des mines, à Ottawa, déclarait que la production aurifère pour 1936, avait atteint environ \$33,000,000 et qu'elle dépasserait \$200,000,000 avant cinq ans. D'après les relevés officiels, non seulement l'or mais tous les minéraux extraits du sous-sol canadien moins une ou deux variétés atteignent un volume global supérieur à celui de 1935.

Au nombre des facteurs dont l'influence contribue à consolider le bien-être de la population, nous avons mentionné le commerce international du Canada. Point n'est besoin de rappeler ici que le mar-

ché interne n'est pas en mesure d'absorber plus que le tiers de la production totale. Nos entreprises outillées pour satisfaire à la demande étrangère doivent donc compter forcément sur les débouchés extérieurs. Or, la valeur des exportations canadiennes pour les douze mois terminés le 31 octobre dernier accusait une avance de 174 millions de dollars sur l'exercice précédent, tandis que les importations excédaient celles de 1935 par plus de 65 millions de dollars, laissant une balance favorable considérable en notre faveur.

Il vous intéressera peut-être de savoir que la somme des exportations canadiennes, pour la dernière période, représente un volume de marchandises égal à celui de 1929, bien que le prix de vente de ces produits n'atteignait que 71 p.c. des chiffres de l'année précitée. Ces résultats sont intéressants à signaler à un double point de vue. D'abord, ils indiquent que le commerce mondial reprend en dépit du nationalisme économique préconisé par la plupart des grandes nations. En second lieu, ils démontrent que notre pays a bénéficié des accords inter-impériaux ainsi que du traité de réciprocité commerciale conclu avec les Etats-Unis. Ajoutons la dévalorisation des monnaies européennes qui eu pour effet de stimuler notre commerce.

Notre revue de la situation économique ne serait pas complète si nous omettions de commenter les changements survenus dans le niveau des prix de gros. L'une des causes les plus manifestes du malaise économique provenait, l'on s'en souvient, de l'écart con-

sidérable entre le prix que l'agriculteur recevait pour ses produits et ce qu'il devait payer pour se procurer les articles industriels de consommation courante. Ce déséquilibre, comme bien l'on pense, a eu pour résultat immédiat de comprimer le pouvoir d'achat de la classe rurale à son extrême limite. Par suite de cette différence tout à fait anormale, certains produits pourtant nécessaires au bien-être du fermier devenaient des denrées prohibitives. On se fera une idée du problème en rapprochant les prix de 1932 à ceux de 1936. Ainsi, à la fin de 1932, le prix des produits de la ferme était représenté par un indice établi à 36.6 sur la base des cours de 1926 considérés comme égale à 100. Or, à ce moment-là, l'indice général des prix s'élevait à 64.8, celui du ciment à 105.9. Dans ces conditions, le fermier était placé dans une situation nettement inférieure, c'est-à-dire qu'il n'avait pas les moyens d'acheter. Par bonheur, cette situation s'est équilibrée par degrés. Au mois de novembre 1936, par exemple, l'écart entre l'indice général et les prix agricoles n'était

plus que 1.5%. Conséquemment, le pouvoir d'achat de la population rurale s'est rétabli. Ce nivellement ne s'étend pas encore uniformément à toutes les denrées du sol; néanmoins, les principales matières récoltées, surtout le blé, se vendent à des prix raisonnables.

Les récoltes déficitaires de blé dans les principaux pays exportateurs a créé de nouveaux débouchés pour le blé du Canada. Au fait, la production mondiale, à l'exclusion de la Russie et de la Chine, s'élevait à 3500 millions de boisseaux, alors que la consommation annuelle moyenne des cinq dernières années atteignait 3800 millions de boisseaux. La sous-production est compensée par les surplus disponibles et l'apport de l'Union-soviétique. Au cours de la saison des récoltes terminée le 31 juillet dernier, les exportations de blé canadien se chiffraient à 50 p.c. des expéditions mondiales, soit 254 millions de boisseaux. De plus, les stocks de blé entreposé provenant des récoltes précédentes, ont été diminués de 312 millions de boisseaux en moins d'un an, de sorte

que les quantités en réserve, au pays, sont considérablement réduites. La hausse des prix du blé résultant de la contraction des sources d'approvisionnement a amélioré, dans une large mesure, le sort des groupes agraires.

Le tableau que nous venons de dresser ne donnerait pas un aperçu exact de la situation s'il n'exposait que l'aspect favorable de la situation. Toutefois, avant d'énumérer les autres facteurs défavorables, permettez-moi de signaler en passant le mouvement du fret ferroviaire. A lui seul, l'indice des chargements de marchandises destinées à la consommation intérieure, donne une excellente idée de l'activité du commerce. En effet, les livraisons oscillent en proportion des achats. Si l'on compare l'indice de novembre pour les quatre dernières années, l'on constate que l'augmentation est fort lente puisque l'indice de novembre 1936 s'élève à 68.7; c'est-à-dire que le volume du fret ferroviaire est encore loin du niveau de l'année 1926 que l'on a pris comme base de comparaison égale à 100.

Le volume insignifiant de la construction joint à la proportion encore élevée de la main-d'oeuvre inactive révèle un côté beaucoup plus déprimant de notre situation matérielle. L'industrie du bâtiment alimente en totalité ou en partie une foule d'entreprises importantes sans compter qu'elle crée un marché pour les travailleurs manuels. L'inaction dans ce domaine entraîne forcément une énorme contraction du travail. Les contrats concédés en 1936 montrent une légère augmentation sur 1935. Rien n'empêche que la valeur des travaux entrepris durant l'année est inférieure à celle des années antérieures à la crise. En fait, le cycle des quelque trois ou quatre derniers exercices est comparable au cycle de 1918-19. Voilà un point sombre au tableau.

Que dire du chômage? Sans doute, le nombre des sans-travail diminue au fur et à mesure que

JOS. BARSALOU

F. M. LANTHIER


Jos. Barsalou & Cie

 Membre du Curb de Montréal
 Agents de Change

 215 ouest, rue SAINT-JACQUES
 MONTREAL

 Téléphone:
 PLateau 2521


La Photogravure Nationale
 LIMITEE

 Téléphone
 MARquette
 4549*

 282 ouest, rue Ontario, Montréal
 Paul-F. LALONDE, président
 Membre de la Chambre de Commerce

**CLICHÉS EN UNE
 OU PLUSIEURS
 COULEURS**

pour

 catalogues, revues,
 éditions, journaux,
 pancartes, étiquettes

DESSINS ET PHOTOS

 A votre service
 jour et nuit.

la reprise s'accroît. Néanmoins, le retour à la prospérité telle que la conçoit notre époque ou plutôt telle que la concevaient les économistes de l'ancienne école est inapte à réintégrer tous les travailleurs à leur besogne. Ce n'est pas l'industrie qui sera en mesure de réabsorber cette masse humaine libérée depuis des années. Déjà, la machine s'est substituée à l'homme un peu partout dans les chantiers, les boutiques, les ateliers et les fabriques. Le problème a une portée beaucoup plus considérable qu'on pourrait l'imaginer au premier abord. Pour ma part, je ne crois pas à la possibilité d'une solution purement économique. Le placement des chômeurs est devenu par la force des choses comme en d'autres pays, un problème d'administration publique. Le sort des chômeurs se rattache à l'évolution sociale du régime moderne. La production peut continuer à monter parallèlement à la consommation sous la poussée de besoins longtemps différés ou de besoins nouveaux, cette hausse n'apportera pas une solution définitive au chômage. Il y a quelque chose de transformé dans l'organisation économique et ce changement d'orientation crée en même temps un déplacement des fortunes et des courants d'adaptation à des conditions de économiques. Il s'agit alors d'une vie nouvelles beaucoup plus que d'un redressement des simples forces matérielles.

Comme disait un économiste anglais fort averti, l'homme ne vit pas seulement de pain sec, et l'argent ne lui procurera pas le bonheur. On a beau dire, quand l'individu ne possède même pas les moyens d'aspirer à une raisonnable aisance ou ne peut même pas se payer les choses nécessaires à l'existence, la tension qu'il met à rencontrer les deux bouts tue en lui le sens de la justice et l'idée du progrès.

(suite à la page 14)

Le ministre du commerce nous rend visite

Lors de la dernière assemblée générale trimestrielle de la Chambre de commerce, le 20 janvier dernier, nos membres recevaient la visite de l'honorable Joseph Bilodeau, ministre des affaires municipales, du commerce et de l'industrie de la Province de Québec.

L'honorable Monsieur Bilodeau a prononcé devant nos membres une courte causerie où il fit part à son auditoire du travail qu'avait accompli son ministère depuis son entrée en fonction. Au cours de sa causerie, l'honorable ministre expliqua qu'il avait réussi à faire organiser comme un service de son ministère, un bureau de renseignements commerciaux. Ce bureau a déjà rendu des services signalés à la province de Québec. C'est ainsi qu'il a pu déjà fournir des renseignements précieux à l'industrie laitière. Par son intermédiaire aussi, 135,000 livres d'anguilles congelés dont les entrepôts de Québec étaient assez embarrassés ont pu être vendues à l'Allemagne au prix de 9 cents $\frac{1}{2}$ la livre. Cette livraison fut payée argent comptant.

Le ministère du commerce s'occupe actuellement de vendre par l'entremise de la régie des alcools les 12,000 caisses de vin du Rhin qui avaient été expédiés au Canada pour solder les obligations du diocèse de Mayence, que détiennent de nombreux canadiens.

L'honorable ministre déclara entre autres choses, que de nombreuses demandes d'octrois parviennent au ministère du commerce. Nul doute que le gouvernement aimerait pouvoir commanditer l'industrie et le commerce de la province, seulement si l'on s'engage dans ce chemin, on ne sait vraiment pas comment on en sortira. Il est préférable,

à ce qu'il dit de travailler pour améliorer ou créer des services utiles à l'industrie et au commerce. Ainsi, c'est l'intention bien arrêtée du ministère du commerce de faire l'inventaire des ressources naturelles de notre Province. Lors de la dernière session, le gouvernement provincial a voté \$100,000 dollars à cette fin. Il est curieux de le dire, mais nous ne connaissons pas notre Province. Afin de la mieux faire connaître, le gouvernement procédera dès le printemps à l'inventaire de toutes nos ressources.

À Québec, il n'existe pas de statistiques provinciales se rapportant au commerce et à l'industrie et c'est pourtant de première importance. Ce sont les indicateurs de la situation du commerce et de l'industrie. C'est l'intention du ministère de faire procéder à la réorganisation de la statistique provinciale.

En terminant, l'honorable ministre du commerce réclama la coopération et la collaboration de tous afin que son ministère puisse donner tous les résultats qu'on en attend. Il réclama l'avis de la Chambre de commerce sur tous les sujets qui peuvent intéresser les membres.

L'Ancaster 2412

ANDERSON & VALIQUETTE

Comptables-Vérificateurs

J.-Charles Anderson, L.I.C.
Jean Valiquette, C.A., L.I.C.
Roméo Carle, C.A.
A. Dagenais, C.A.

84 ouest, rue Notre-Dame

Montréal

Bilan . . .

(suite de la page 13)

En conclusion, je voudrais attirer l'attention des lecteurs sur le fardeau onéreux des dettes publiques et privées dont le chiffre augmente en raison des nouvelles responsabilités financières qui retombent sur les gouvernements et les entreprises par suite du malaise social. Aucun gouvernement ne pourra tenir le coup bien longtemps sans une collaboration unanime.

D'une part, l'intérêt sur la dette publique absorbe une trop grande part du revenu annuel. D'autre part, toute augmentation d'impôt risquerait de détruire le capital, amoindrirait par conséquent les sources de richesse.

J'ai tenté de décrire d'une façon concise mais fidèle, le paradoxe de la situation économique tel qu'il se pose au terme de 1936. Les plus optimistes en concluront que notre pays se porte bien et ils ont sans doute raison. L'on concevra par ailleurs que cet organisme à l'aspect vigoureux présente tout de même des symptômes assez évidents de faiblesse.

POUR LE PLACEMENT ET LA SPÉCULATION
Consultez
**BEAUSOLEIL ---
& BEAUSOLEIL**
MEMBRES DE LA BOURSE DES HUILES DE
CALGARY
477 ST. FRS.-XAVIER. HA. 3276 MONTRÉAL
DIRECTEUR GENERAL :
CHARLES-GEORGES BEAUSOLEIL

UNE CROISIÈRE HISTORIQUE

Une **Mission Nationale Française** s'embarquera à Saint-Nazaire, le 11 mars prochain, pour les Antilles, les Etats-Unis et le Canada, dans le but d'y célébrer le souvenir de Le Moyne d'Iberville, de Cavelier de la Salle et du Père Marquette.

Une **Mission Canadienne** doit se joindre à la Mission Française à partir de la Havane. C'est la Société Historique de Montréal qui s'est chargée de l'organiser. Elle s'est assurée le patronage de Son Honneur le Maire de Montréal, des deux Universités de Québec et Montréal, de la Société Saint-Jean-Baptiste et de l'A.C.J.C.

Elle a confié le soin de l'organisation matérielle du voyage à l'Agence Hone. Elle-même devra s'occuper particulièrement de la participation canadienne à deux congrès qui se tiendront au cours du voyage: un congrès de la Presse française et un congrès d'Histoire Franco-Louisianaise.

La **Mission Canadienne** quittera Montréal le mercredi 17 mars et reviendra le 9 avril, après avoir visité la Floride, La Havane, Mobile, la Nouvelle-Orléans, la Louisiane acadienne, le Texas, Saint-Louis et Chicago.

Les organisateurs espèrent que les sociétés historiques du pays, les associations patriotiques, les chambres de commerce et les **grandes institutions** se feront représenter à ces fêtes du souvenir français.

Pour ce qui est de la Chambre de commerce du district de Montréal, les organisateurs ont reçu l'approbation de ses deux sections.

J.-A. TRUDEAU, Prés.

J.-G. TRUDEAU, Vice-Prés

Genin, Trudeau & Cie, Limitée

Manufacturiers et Importateurs

Articles de Fumeurs, Objets de Piété

15 voyages à la disposition de notre nombreuse clientèle

VOYAGES MODERNES

Eillets de passages—Paquebots
Chemins de fer—Hôtels, Itinéraires

38 et 42 ouest, rue Notre-Dame

L'An aster 2261

Mentionnez le Bulletin de la Chambre de Commerce en écrivant.

RESOLUTION

CHASSONS

● **les irresponsables !
de nos routes !**

Le 27 janvier dernier les membres de la Chambre de commerce junior se réunissaient en assemblée générale spéciale pour y discuter le rapport amendé que le comité de la sécurité de la route avait présenté au cours de l'année dernière.

Le comité avait recommandé que le gouvernement provincial force les automobilistes à se munir d'assurances ou à faire un dépôt assez considérable pour garantir la compensation des accidents qu'ils pourraient causer. L'an dernier, le Conseil avait délégué MM. Marcel Faribault, Raymond Hurtubise et Jean-Louis Bernardin pour reconsidérer cette résolution. Après une étude approfondie, le sous comité, dont les membres viennent d'être nommés ci-haut, s'était entendu sur la résolution suivante:

"Que la loi des véhicules moteurs de la Province de Québec soit amendée dans le sens de la loi ontarienne, de façon à ce que soit suspendu le permis de tout propriétaire ou conducteur d'automobile reconnu coupable d'infraction à la loi des véhicules-moteurs, ou condamné au paiement de dommages à la suite d'un accident à lui imputable, et ce, jusqu'à ce qu'il ait satisfait au montant du jugement, ou ait justifié de sa capacité de ce faire, ou encore jusqu'à ce qu'il en soit

ainsi décidé par l'autorité compétente, avec l'entente cependant que la suspension ne pourra être levée ni un nouveau permis accordé à moins que tel conducteur ou propriétaire ne justifie pour l'avenir d'une responsabilité minima de \$10,000.00 pour dommages à la personne et de \$1,000.00 pour dommages à la propriété d'autrui, soit par le dépôt de valeurs ou de deniers, soit par police d'assurance, soit de toute autre manière qui pourra être jugée convenable."

Cette résolution présentée à l'assemblée annuelle de la Chambre de commerce junior avait été référée pour étude complémentaire à une assemblée générale spéciale qui a eu lieu le 27 janvier dernier.

Monsieur Jean-Louis Bernardin, invité par le conseil à exposer la question, prononça à cette occasion une causerie qui éclaira tous ceux qui étaient présents. Nous résumons pour nos lecteurs la causerie de Monsieur Bernardin.

Les lois d'assurances obligatoires et de responsabilité financière ont fait l'objet de nombreuses années d'étude dans plusieurs états américains et pratiquement dans toutes les provinces du Canada.

En 1929, le gouvernement de la province d'Ontario nommait une commission royale pour faire enquête 1°—sur les taux d'assurance automobile des compagnies faisant affaire dans la province; 2°—Sur les méthodes pratiques et sur les règles des assureurs concernant la compilation, la promulga-

tion et le contrôle des taux, commissions, formules, clauses, contrats ou placements; 3°—Sur les lois existantes de la province d'Ontario, leur fonctionnement pratique quant au contrôle, à la fixation et à la surveillance des taux d'assurance dans cette Province. 4°—Sur toute question qui, dans l'opinion du commissaire, doit être étudiée comme conséquence des articles précités. La commission royale devait faire toute recommandation jugée nécessaire.

Il est inutile de dire que cette commission a étudié très soigneusement toutes les phases de l'assurance automobile de même que toutes les lois d'assurance obligatoire en vigueur non seulement aux Etats-Unis mais aussi en Europe.

CHASSONS

Comme résultat de cette enquête, une loi a été adoptée par la législature ontarienne sous le nom de **Financial Responsibility Law**.

Actuellement, il n'y a que l'état du Massachusett qui ait adopté la loi d'assurance obligatoire. D'autre part, 27 états américains et le district de Columbia ont une législation qui ressemble à celle de l'Ontario.

Au Massachusett, à peine deux ans après l'adoption des lois d'assurance obligatoire, le gouverneur de cet état se vit obligé de déclarer que la loi ne donnait pas de résultats satisfaisants. Voici en quelques mots, sur quel principe repose la loi du Massachusett.

L'assureur doit émettre ses polices d'assurances à des taux fixés par l'état à qui que ce soit et sans pouvoir faire de sélection.

Le fait que tout propriétaire de véhicules moteurs est assuré a eu comme conséquence de précipiter une avalanche de réclamations exagérées et spéculatives. L'augmentation du nombre des réclamations a été tel, que les cours de justice s'en sont trouvées congestionnées. On a constaté que la responsabilité de cet état de choses appartient à des personnes qui dans des conditions ordinaires, n'auraient pas pu se procurer de police d'assurance.

Autre conséquence, les taux d'assurances ont augmenté dans la proportion de 30, 50 et même 100 p.c. dans certains cas, et soit

dit en passant, cette augmentation a dû être subie par tous. En fait, la fixation des taux au Massachusett est rangée parmi les mesures qu'on est convenu de cataloguer sous l'étiquette "Football politique".

Comme conséquences de l'assurance obligatoire au Massachusett, les accidents ont passé de 37,436 en 1926 à 40,192 en 1928.

La Province de Québec a déjà refusé d'adopter le système d'assurance obligatoire du Massachusett pour les raisons qui viennent d'être énumérées.

La **Financial Responsibility Law** est une loi d'assurance quasi obligatoire. Le conducteur ou propriétaire demandant son permis à la Province n'est pas obligé de prouver sa responsabilité financière à moins qu'il ait été condamné pour une infraction à la loi de circulation et qu'il n'ait pas payé les dommages qu'il a causés à une personne ou à la propriété d'autrui. Dans ces cas, son permis de conduire ne lui est pas accordé avant qu'il ait prouvé sa responsabilité financière.

Quand un permis est refusé pour non paiement de dommage, il ne peut être émis que lorsque celui qui le requerre prouve qu'il a satisfait les autorités compétentes du fait qu'il a payé entièrement sa dette et qu'il pourra faire face à ses obligations futures.

Voici la liste des infractions qui déterminent le refus d'un permis de conduire:

- 1.—Negligence.
- 2.—Course sur route.
- 3.—Excès de vitesse quand une personne est blessée ou un dommage est causé à la propriété d'autrui.
- 4.—Abandon de la scène d'un accident ou manque d'y retourner.
- 5.—Conduite illégale d'un véhicule-moteur.
- 6.—Conduite sous l'effet de stupefiant.
- 7.—Toute menace à la sécurité publique sur la route.

Le détenteur d'un permis de la province d'Ontario est responsable vis-à-vis de la Financial Responsibility Law même en dehors des limites de cette province. Un non résidant de la Province d'Ontario qui ne se conformerait pas à la loi de cette province se ferait interdire les routes ontariennes.

L'assurance-automobile telle que conçue dans la province d'Ontario est incontestable de la part des compagnies même s'il y a eu fausse représentation ou violation des clauses de la police. L'assureur est responsable vis-à-vis du public. Il peut toutefois revenir contre son assuré.

Afin de contrôler l'exécution du Financial Responsibility Law, les archives provinciales ontariennes conservent un relevé de tous les accidents d'automobiles; de toutes les convictions pour infraction à la loi; de tout permis refusé, révoqué, annulé, ou remis en

(Suite à la page 20)

Tel. WILBANK 7533
Appel de nuit
F. N. Jodry, Wil. 3472

1260, rue CONDE

COTE FRERES & BURRITT
BROS.

ASCENSEURS AUTOMATIQUES ET
DE TOUS GENRES



ELECTRICIENS ET MACHINISTES
SPECIALITE: REPARATIONS

INSPECTION MENSUELLE

ENTRETIEN

POURQUOI ?

avons-nous vendu nos entreprises

par

Hector LALONDE

avocat

Quand le propriétaire d'une entreprise de chez nous reçoit une offre d'achat, si le prix lui convient, il l'accepte. Peu importe l'avenir. Il ne songe qu'à son intérêt immédiat. Avoir édifié une oeuvre et la transmettre à ses enfants pour qu'elle reste comme un monument familial dans l'histoire de la nation, cela n'intéresse pas toujours nos compatriotes. N'ayant pas, ou peu de sens civique, nous ne paraissions pas apprécier la haute fonction sociale de l'industrie.

Nos chefs ne sont pas suffisamment attachés à leur entreprise. Ils n'ont pas l'âme industrielle assez formée. Peut-être, parce qu'ils ne dominant pas leur tâche? C'est d'ailleurs une besogne ardue, toute faite de détails et de minutie: contrôler les achats des matières premières, le choix éclairé des instruments de travail, l'agencement rationnel de ces outils, la sélection et la conduite du personnel; connaissance des marchés; trouver des débouchés pour l'écoulement des produits; le sens de la publicité; faire connaître ces produits et les faire désirer; deviner, en quelque sorte, ce que réclame le caprice de l'acheteur; pressentir les réactions du client; rendre son établissement sympathique au grand public, bref, le chef d'industrie doit tout ordonner, tout surveiller, et, tout stimuler. C'est un travail constant, de précision et de lutte qui demande une énergie soutenue. Avons-nous fourni cet effort? Nous, qui sommes plus enclins à la passivité qu'à l'action, peu méticuleux, de nobles coeurs, sans doute, mais surtout capables des enthousiasmes passagers, et, plus amoureux

de tranquillité que de conquêtes!

Issus d'une telle hérédité, nos industriels n'ont pas reçu, d'une éducation appropriée, les correctifs nécessaires. L'ambiance n'a jamais été favorable. Dès que nous donnions à quelques uns des nôtres, une instruction quelque peu poussée, ils devaient devenir des "professions libérales". Les autres, abandonnés aux carrières commerciales, n'avaient pas besoin d'études particulières. Et nos bacheliers, satisfaits ou non, pseudo-lettrés, s'imaginaient, qu'avec leur latin et leur grec, ils étaient bien au-dessus de l'usine. En réalité, étaient-ils préparés à occuper les postes stratégiques dans le commerce ou l'industrie? Avec grand avantage, certes, ils auraient pu, facilement le devenir, mais on détournait leur esprit de ces occupations, trop longtemps proclamées comme inférieures.

Meilleurs valets que maîtres, nous préférons suivre que conduire, exécuter que décider. Peu ambitieux, nous nous contentons d'un modeste sort. Nous ne visons pas les sommets. Timides, sans assurance, facilement désemparés, nous ne rêvons que tranquille retraite: l'euphorie du rentier.

Pour comble de malheur, de nos chefs d'industries, qui avaient réussi, se sont conduits en nouveaux riches. Naufragés dans un luxe éclaboussant, leurs fils devinrent des inaptes. De sorte que, trop souvent hélas! un génération d'industriels a engendré une génération d'oisifs et de propres à rien. Les produits abouliques de cet élevage ont dédaigné l'entreprise qui les avait si grassement

nourris, ou, furent totalement incapables d'en assumer la direction. Faute de successeurs, il fallait vendre. De NEVERS se demandait déjà en 1896:

"Est-ce un sens aristocratique
"dévoté, est-ce seulement l'instinct
"du jouisseur? Je ne saurais le dire. Il n'en est pas
"moins vrai que, jusqu'à présent, les
"maisons de commerce canadiennes-françaises
"les plus importantes n'ont pas été
"transmises et—notre développement
"économique étant tout récent—ne
"paraissent pas devoir être transmises,
"comme chez nos compatriotes anglais,
"à une deuxième ou à une troisième
"génération . . ."

Sans doute, que la pénurie de capitaux circulants est une grave difficulté qui paralyse bien des initiatives, dans une industrie. Ce fut même, une des causes de notre faiblesse actuelle. Ce ne devrait pas être une raison de lâcher, quand on a franchi les années difficiles de la mise en marche.

Rappelons-nous que le montant total des fonds versés à la Société des Automobiles Ford d'Amérique, ne fut que d'environ \$28,000; le reste lui vint, par la suite, du résultat de ses opérations.

Souvent, nous avons manqué de prévoyance. Nos gens ont retiré de leur affaire tout le bénéfice immédiat, sans se constituer de réserve. Comme beaucoup de nos ouvriers, de nombreux industriels vivaient au jour le jour, insoucieux de l'avenir. Ou, un autre manque de prudence: on a immobilisé tout, ou la plus grande partie de son avoir, ne conservant pas de "liquide" suffisant pour

parer convenablement aux aléas du commerce. Parfois, des financiers "patriotards", plus voraces qu'honnêtes, ont entraîné nos industriels dans des engagements trop onéreux et ont grevé des entreprises de charges beaucoup plus lourdes qu'elles n'en pouvaient prudemment porter. Ainsi affaiblies, nos industries, quand apparut la menace des trusts, ne se sont pas crues de taille à lutter; elles se sont livrées.

Soyons justes. La concentration industrielle n'a pas englobé que nos seules industries. Le mouvement a été général. Du point de vue de la production et de la circulation des richesses, est-ce un

bien, est-ce un mal... ? Les économistes discuteront autant qu'il leur plaira. Pour nous, ce fut désastreux. Les trusts, étant pour la plupart étrangers, nos entreprises devenaient étrangères. En minorité, nos intérêts sont écrasés sous le poids d'une majorité prépondérante. Maîtres chez nous, nous avons consenti à devenir serviteurs. Nous aurions dû nous organiser. Fusionnées, en cartel, en coopératives, ou autrement, nos forces industrielles auraient triomphé de la concurrence redoutée.

Il fallait nous unir. Nos chefs auraient dû s'entendre. Au lieu de nous corner des appels intempestifs à la "BONNE ENTENTE" avec les autres peuples, mieux eut valu réaliser l'harmonie dans notre propre famille. Vaincre notre vice d'individualistes, qui nous a détruit les uns par les autres. Immoler à l'intérêt national quelques mesquines répugnances personnelles, en vue d'obtenir la puissance d'une action unifiée. D'ailleurs, nous n'avions qu'à prendre exemple sur d'autres nationalités qui, d'instinct, réussissent le travail d'équipes et font preuve d'un vigoureux esprit de corps. A ce point de vue, les anglais, et les juifs sont admirables.

Notre patriotisme, me direz-vous!... Existe-t-il seulement?

Notre grande force, qui est d'ailleurs la seule, et bien circonscrite: le nombre de consommateurs, a été notre faiblesse. Si nos gens ont vendu leurs entreprises aux étrangers, c'est un peu notre faute, à nous, le grand public. Supposez un instant, que ces acquéreurs étrangers auraient

su qu'en achetant une industrie Canadienne-française ils ne pouvaient plus compter sur la clientèle de cette maison: ils n'auraient même pas été tentés de l'acquérir. Malheureusement, ils savaient bien que notre population, apathique et indifférente, leur resterait.

En parole, et, dans des circonstances particulièrement solennelles, protestons-nous vivement de nos intentions patriotiques! Cela ne rime à rien. Parce que, nous ne pratiquons aucune solidarité nationale. Nos chefs industriels, non plus, d'ailleurs; ils n'y ont jamais été encouragés; ils n'y ont jamais été forcés. Bien au contraire, beaucoup ont cru de leur intérêt de cacher leur nationalité dans la poursuite du client étranger. Et cela paraît leur avoir réussi. Il est vrai, ces industriels, en gardant à leurs compatriotes ces industries, auraient fait preuve de patriotisme. Toutefois, comment les en blâmer. On ne pense à eux que sur le point de les perdre. Instinctivement, nous devrions favoriser les nôtres. **Sans pour cela, prendre une attitude hostile à l'égard des autres.** Soutenus par leurs compatriotes, nos industriels n'auraient pas désiré aliéner le fruit de leur labeur et de leur initiative. L'eussent-ils voulu, que, sous la menace d'une réprobation nationale efficace, ils ne l'auraient pu. Mais nos entreprises n'ont pas reçu des nôtres l'encouragement qu'elles méritaient. De quel droit oserions-nous crier à la trahison.

Le grand mal, et certains de nos éducateurs nous le rappellent assez souvent, c'est l'inexistence de notre sens national.

Consultez-nous

Avez-vous fait votre testament ?

Si vous l'avez fait, quelque changement survenu dans votre situation ne rendrait-il pas une révision opportune ?

Assurez-vous en temps utile que vos dispositions testamentaires sont les plus favorables possible à votre famille. Nous sommes à votre disposition. Vous pouvez nous consulter sans prendre aucun engagement.

L'hon. J.-M. Wilson
Président.

L'hon. D.-O. L'Espérance
Vice-président.

Beaudry Leman,
Vice-président.

René Morin
Directeur général

Trust Général du Canada

Montréal:
112,
rue St-Jacques

Québec
71,
rue St-Pierre



J. O. LABRECQUE & CIE

BOIS—HUILE A CHAUFFAGE
CHARBON

(Service Jour et Nuit)

CHenier 8622

975, rue WOLFE

Chambre de commerce junior du district de Montréal

BILAN, le 31 décembre 1936

ACTIF		
Caisse et Banque		\$ 214.19
Comptes à recevoir		21.18
Dépenses différées		83.18
		\$ 318.55
PASSIF		
Dépôts pratique oratoire		\$ 50.00
Contributions perçues par anticipation		201.00
Surplus		67.55
		\$ 318.55

POUR LES CONSEILLERS:

Président, Maurice Trudeau
Trésorier, Guy Desaulniers

Nous avons vérifié les livres et documents de la CHAMBRE DE COMMERCE JUNIOR DU DISTRICT DE MONTREAL pour l'année finissant le 31 décembre 1936 et avons obtenu tous les renseignements et explications demandés.

Dans notre opinion, le bilan ci-dessus représente fidèlement la situation financière de la CHAMBRE DE COMMERCE JUNIOR DU DISTRICT DE MONTREAL le 31 décembre 1936, telle que démontrée par les livres et d'après les renseignements obtenus.

(Signé) Maurice Chartré
Jacques LaRue
Comptables Agréés

Montréal, ce 8 janvier 1937.

ETAT DE REVENU ET DEPENSES Pour l'année finissant le 31 décembre 1936

REVENU			
Contributions encaissées			\$ 2,489.00
DEPENSES			
ACTIVITES:			
Diners-causerie:			
Déboursés	\$ 974.75		
Encaissements	133.87	\$ 840.88	
Fêtes intimes:			
Déboursés	65.00		
Encaissements	32.48	32.52	
Pratique oratoire:			
Déboursés	221.35		
Encaissements	177.10	44.25	
Congrès de St-Jean, Qué:			
Déboursés	331.45		
Encaissements	280.25	51.20	
Voyage à Ottawa:			
Déboursés	427.65		
Encaissements	430.40	Ct 2.75	
Voyage à Toronto			
		125.00	
Délégation en Angleterre:			
Déboursés	125.00		
Encaissements	97.00	28.00	\$ 1,119.10
SECRETARIAT ET DEPENSES GENERALES:			
Salaires		506.50	
Timbres		227.00	
Téléphone et télégrammes		184.76	
Papeterie et articles de bureau		136.11	
Frais généraux		60.39	
Impression		143.51	
Publicité		26.00	
Recrutement		60.94	
		1,345.21	\$ 2,464.31
Excédent du revenu sur les dépenses de l'année			\$ 24.69

Chassons . . .

(suite de la page 16)

vigueur; de toute dette non satisfaite; de toutes les personnes obligées de prouver leur responsabilité financière.

Un bureau a été organisé qui a pour fonction d'amasser des statistiques concernant les accidents d'automobile. On y étudie les causes d'accidents, les problèmes suscités par la conduite des véhicules-moteur et la réglementation de la circulation. Ce bureau est appelé à faire des recommandations en vue de prévenir les accidents.

Chaque conducteur est classifié selon l'infraction qu'il a commise contre la loi et les compagnies d'assurance peuvent se prévaloir de cette classification pour imposer une surprime selon la classification du conducteur.

Classe A—Infraction légère: 10%

Classe B—Infraction grave: 25%

Classe C—Infraction très grave: 50%.

Si une personne de la classe "C" commet une autre infraction à la loi, son permis sera suspendu pour au moins 12 mois. Si au contraire, pendant les 12 mois qui suivront une première infraction, il ne survient aucun accident à un conducteur, ce dernier pourra passer d'une classe inférieure à une classe supérieure, c'est-à-dire de "C" à "B" ou de "B" à "A".

Remarquons que le **Financial Responsibility Law** n'impose aucune taxe aux conducteurs prudents, qui ne violent pas les prescriptions de la loi et qui paient les dommages qu'ils ont pu provoquer. Au contraire, il élimine ceux qui n'ont aucun respect de l'ordre.

Pour toutes ces raisons, la Chambre de commerce Junior croit qu'une législation analogue à celle de l'Ontario devrait être adoptée par le gouvernement de la province de Québec. C'est dans l'intérêt de tous ceux qui désirent se protéger contre les irresponsables de la route.

Buvez . . . le LAIT RICHE et PUR de

A. POUPART & CIE Limitée

Maison essentiellement Canadienne-Française

Aussi Crème, Beurre, Oeufs frais, Breuvage au Chocolat
Service ponctuel à domicile — Produits de la plus haute qualité

1715, RUE WOLFE,

FR. 2194

LARUE & TRUDEL COMPTABLES AGREES CHARTERED ACCOUNTANTS

J. Arthur LaRue, C.A.
A. Emile Beauvais, C.A.
Maurice Boulanger, C.A.
Lionel Roussin, C.A.
Paul Huot, C.A.
Dollard Huot, C.A.
R. A. Rondeau, C.A.

Maurice Chartré, C.A.
Jean-Paul Gauthier, C.A.
Jacques LaRue, C.A.
Lucien P. Bélair, C.A.
Roland Chagnon, C.A.
Paul E. Brunet, C.A.

MONTREAL

QUEBEC

Pour votre correspondance personnelle

Pour lui faire donner l'impression d'un style et d'un goût supérieurs . . . pensez toujours au Parchemin Rolland. — Il est fabriqué pour les connaisseurs. Le Parchemin Rolland plaît au toucher par son beau fini et sa haute qualité, il attire l'oeil par son fini mat et sa blancheur de neige.



Les bons marchands de papeterie — ou votre imprimeur — peuvent vous fournir le Parchemin Rolland. Un grand nombre de styles dans des boîtes attrayantes avec ornementation en relief — pour dames et messieurs.

Compagnie de
PAPIER ROLLAND
Limitée

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

Fabricants de chaussures et tanneurs

SPECIALITES:

CHAUSSURES DE SPORT:

hockey, ski, baseball,
football, etc., etc.



SOULIERS DR. VERNER

pour dames et
pour messieurs

939 Square Victoria, Montréal

MAquette 1386

Jean-Louis Bernardin
Membre

Maurice Bernardin
Membre

COURTOIS FRERES
ASSURANCES, ENRG.



1285 rue Visitation
CHerrier 3195

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DONNE-T-IL ? DE BONS RESULTATS ?

Pour se conformer à une résolution adoptée par le Congrès des Chambres de commerce de la province de Québec, qui a eu lieu à Saint-Jean d'Iberville le 27 septembre dernier, la Chambre de commerce Junior vient de former un comité qui étudiera la question de l'enseignement technique dans la province de Québec. Le Conseil a confié à Monsieur Raymond-A. Robic, propagandiste général de l'enseignement technique dans la province de Québec, le soin de diriger et de mener à bonne fin le travail de ce comité. Comme base d'enquête, le comité a déjà soumis à tous les membres de la Chambre de commerce Junior un plan de travail et d'enquête dont le texte est reproduit ci-dessous.

On s'attend à ce que les conclusions auxquelles parviendra le comité de l'enseignement technique de la Chambre de commerce Junior soient de nature à améliorer le sort de nos techniciens et le rendement de nos écoles techniques québécoises.

I—**Status questionis:** Importance incontestable de l'éducation technique.

a) **Raisons:**

- 1.—Contrôle de nos industries;
- 2.—Exploitation rationnelle de nos ressources naturelles;
- 3.—Moyens d'enrayer le chômage grandissant chez les jeunes—force vive de la nation.

b) **Autres considérations:**

L'enseignement technique existe dans la Province, est-il adéquat? En a-t-on une bonne conception ou le considère-t-on autre que ce qu'il doit être? Résultat à observer, reporté à ce qu'il vaut.

On a entendu maintes plaintes, sont-elles fondées?

II—**Enquête objective sur le Statu Quo.**

L'enquête doit être faite:

- a) auprès des gouvernements
 - b) auprès des industriels
- Entre autres questions re: enquête:
- 1.—Raisons d'emploi ou de non emploi des techniciens;
 - 2.—Quel type de technicien avez-vous employé ou désirez-vous employer;
 - 3.—Quel salaire moyen avez-vous payé ou voulez-vous payer;
 - 4.—Les écoles techniques dans Québec rendent-elles les services qu'on est en droit d'attendre d'elles.

III—**Etude objective du code de la Corporation des Techniciens de la Province de Québec.**

(Est-il d'occasion de se demander pourquoi le Canada ou tout au moins le Québec ne font pas partie de la B.I. E.T. et n'étaient-ils pas représentés au Congrès International de l'enseignement technique tenu à Rome en décembre dernier?)

IV—**Conclusion:**

Suggestions à faire à qui de droit.

Conseils Financiers

L'administration de votre portefeuille requiert une attention constante et expérimentée: nos représentants possèdent la compétence voulue pour vous rendre ce service de façon adéquate.

Demandez notre liste de valeurs.

Comptoir National de Placement LIMITEE

132 ouest, rue St Jacques
Tél. HA. 8266* Montréal



MEMBRE DES DEUX CHAMBRES
ASSURANCES GENERALES
FINANCE

GUARDIAN FINANCE & INVESTMENT, CO.

GASTON RIVEST, Gérant

266 ouest, St-Jacques MA. 2587

INVENTIONS

Protégées en tous pays
Demandez le manuel traitant des brevets, marques de commerce, etc.

MARION & MARION

Fondée en 1892
1260, rue Université, Montréal

INDUSTRIELLES

MINES

OBLIGATIONS

GARNEAU & OSTIGUY

Agents de change

Membres: —MONTREAL STOCK EXCHANGE
MONTREAL CURB MARKET
CANADIAN COMMODITY EXCHANGE, INC.

46, rue Elgin
Ottawa
Quzen 1009*

Edifice Aldred, Place d'Armes
Montréal
PLateau 2751*

Reliés par fils privés à NEW-YORK, TORONTO et VANCOUVER

Les mines canadiennes

l'an dernier

par

Maurice LACHAPELLE



Adresse Télégraphique: "LACHAMP"

HARBOUR 1196-1197-1198

Lamothe & Charbonneau

AVOCATS

J. C. LAMOTHE, L.L.D., C.R.
J.P. CHARBONNEAU, B.C.L.
N. CHARBONNEAU, B.C.L.
J. L. CHARLEBOIS, L.L.L.

Edifice Aldred, suite 909-910
507, PLACE D'ARMES, MONTREAL

NOUVEAU DIRECTEUR



M. JOS. BOULANGER

A la dernière assemblée du conseil d'administration de Lechasseur Ltée, M. Jos. Boulanger a été nommé directeur de cette maison.

M. Boulanger est bien connu dans l'ouest de la ville où il a passé une vingtaine d'années dans le commerce du vêtement pour hommes. Il est gérant de Lechasseur Ltée, magasin de l'ouest, 974, Ste-Catherine ouest.

L'année qui vient de s'écouler fut incontestablement la plus remarquable que les annales minière aient encore jamais enregistrée au Canada. Revisons un peu les faits saillants qui resteront à jamais inscrits dans l'histoire de l'Industrie Minière au pays.

La totalité de la production minérale a atteint \$360,000,000. Celle de l'or seule a dépassé \$130,000,000 comparativement à \$115,595,279 en 1935. Celle du nickel a établi un record: zinc, plomb, platine, etc., ont touché de nouveaux sommets au point de vue de la quantité produite. La production d'amiante a éclipsé tous les records encore jamais établis dans le passé.

La hausse notable du prix des métaux de base a contribué dans une large mesure au progrès de l'industrie minière au Canada. La stabilité du prix de l'or aux environs de \$35 l'once et la possibilité d'une majoration de celui-ci ont maintenu une activité fébrile dans les centres miniers, déjà notable vers la fin de l'année précédente.

Au cours des 12 mois écoulés, les titres miniers canadiens ont enregistré une hausse moyenne de 40 p.c. et représentent actuellement une valeur marchande de \$2,500,000,000. Pendant cette période, il fut versé en dividendes aux actionnaires de nos diverses entreprises minières, une somme globale de \$80,500,000 contre \$59,000,000 en 1935.

Le succès réside dans la sélection judicieuse des valeurs qui sont offertes. Avant de s'y intéresser, on doit au préalable considérer ces trois points: 1° La location avantageuse des terrains et un rapport favorable d'ingénieurs compétents 2° Une administration saine et efficace 3° Une trésorerie amplement pourvue de fonds.

Les spéculateurs dans leur propre intérêt, ne devraient acheter d'actions minières ou autres de colporteurs dont l'honnêteté est souvent douteuse. Ils devraient se renseigner toujours auprès d'un courtier responsable et transiger de préférence avec lui. On s'assurera ainsi d'un concours compétent et efficace dans le placement des capitaux, épargnés souvent à la suite de nombreux

En terminant une note optimiste pour l'année qui commence! L'affluence des capitaux étrangers et locaux dans nos centres miniers la demande toujours croissante pour nos produits minéraux, sont autant de facteurs qui permettent de prédire une année record dans l'expansion de l'Industrie Minière dans la province de Québec et le Canada tout entier.

INITIATIVES DES JEUNES

en

Economique

Pour le port de Montréal

Le Port de Montréal a créé la métropole. S'il périlite, notre cité périlitera avec lui. C'est une raison pourquoi il faut accorder au port toute la sollicitude possible. En outre que le port soit d'une importance vitale pour la ville de Montréal, il joue dans l'économie nationale un rôle de première grandeur. S'il arrivait qu'il soit gravement atteint, il arriverait par le fait même que notre économie canadienne toute entière serait gravement blessée. Les autres ports du Canada ont reçu du gouvernement fédéral des subsides très importants. Le Port de Montréal en a reçu aussi mais dans une proportion infiniment moindre. Est-ce logique? On ne saurait l'affirmer sans prêter le flanc au ridicule. Non seulement a-t-on relégué le Port de Montréal au rang d'une simple unité ordinaire parmi les ports du Canada, mais, semble-t-il, on ne lui accorde pas toute l'importance qu'il devrait avoir. Quand il s'est agi de construire au coût d'une cinquantaine de millions, une ligne de chemins de fer et un port dont l'utilité était, est et sera toujours très problématique, on n'a pas hésité et ce pour satisfaire les populations de la plaine centrale. Qu'on fasse donc de même pour Montréal. Pour une fois, ce serait de la politique profitable.

D'ici très peu de temps, la commission interdépartementale nommée pour déterminer le mode d'amélioration du chenal navigable du Saint-Laurent déposera son rapport. Quel sera la recommandation des commissaires? Nul ne le sait au juste. Qu'on recommande le creusement du chenal ou l'érec-

tion de barages ou encore qu'on en arrive à la conclusion que les deux solutions doivent être adoptées concurremment. Il est temps qu'une solution pratique soit adoptée. Qu'on oublie ses opinions personnelles, qu'on mette de côté ses théories, qu'on se dise plutôt que le plus important pour le moment c'est de faire quelque chose.

La Chambre de commerce junior vient de former sous la direction de Monsieur Gaston Le Blanc un comité qui a pour but de mettre en lumière la situation d'infériorité que nos gouvernements font au port de Montréal.

Pour les forçats de l'air comprimé?

Lors de la construction d'un quai, d'un pont, en général lors de tout travail qui nécessite la transformation du lit d'un fleuve ou d'une rivière, on fait appel à une main d'oeuvre spécialisée: les travailleurs de l'air comprimé.

Nul n'ignore en effet la méthode technique qui permet aux entrepreneurs de construire des quais ou des piles de pont. Rappelons pour mémoire qu'on plonge dans l'eau des tubes en métal d'un diamètre assez considérable. Une fois que le tube est immergé, c'est-à-dire qu'une de ses extrémités repose sur le fond du fleuve et que l'autre dépasse la surface de l'eau, on construit une cloison étanche à l'intérieur du tube et à fleur d'eau. On fait alors pénétrer de l'air comprimé en dessous de cette cloison, ce qui a pour effet de chasser l'eau qui

Sociologie

remplissait le tube. En ayant soin de maintenir une pression égale à la pression de l'eau au fond du fleuve, on arrive à ménager un espace libre où des ouvriers peuvent descendre pour effectuer des travaux d'aménagement directement sur le lit d'un fleuve. On voit immédiatement que les ouvriers appelés à faire cette besogne doivent travailler sous une pression de plusieurs atmosphères: travail épuisant et dangereux. En fait, les ouvriers, selon la profondeur où ils doivent descendre, ne peuvent travailler plus de deux ou trois heures par jour.

Dans tous les états de la République voisine, dans toutes les Provinces du Canada excepté Québec, il existe des lois pour protéger les ouvriers qui travaillent dans les caissons. Dans la Province de Québec, la protection de ces ouvriers ne s'exerce qu'en vertu de clauses spéciales inscrites aux contrats et acceptées par les entrepreneurs de travaux. On voit donc que le malheureux ouvrier peut, s'il ne l'est pas en fait, être dangereusement exploité. Son travail avec tous ses dangers inhérents devrait être très étroitement réglementé tant pour la protection de sa santé et de sa vie que pour les gages qu'on doit lui verser en compensation de son travail. La Chambre de commerce junior vient de confier la direction d'un comité qui étudie cette question, à M. Bertrand Boissonnault. Le comité a déjà commencé son travail. Il a amassé une documentation importante et on s'attend à ce que son rapport soit prêt d'ici très peu de temps.

Nous voulons ces lumières

La Chambre de commerce Junior se propose d'exercer bientôt toute son influence en vue d'obtenir que le gouvernement provincial adopte une législation rendant obligatoire le port de lumières par les véhicules-hippomobiles.

Personne n'ignore que des projets de législation nombreux ont déjà été soumis à la législature dans le but d'obtenir la mesure précitée. Malheureusement, jamais ces projets de loi n'ont pu franchir le stage de la troisième lecture. La raison du refus de nos législateurs d'adopter une mesure aussi salubre touche à l'essence même de la démocratie. Nos députés des villes ou des agglomération de quelque importance se sont toujours montrés favorables au port obligatoire de lumières par les véhicules à traction animale.

Nos députés ruraux, aveuglés peut-être par leur intérêt électoral immédiat, n'ont pas cessé jusqu'ici de voter à l'encontre du projet. Il est grand temps qu'ils se rendent compte que le fait de ne pas adopter une législation d'une nécessité aussi évidente nuit au bon renom de notre Province. Même en négligeant le fait que de nombreux accidents peuvent survenir à nos cultivateurs: accidents qui pourraient souvent être mortels, il convient de dire que si l'on veut conserver à notre province l'appoint très important que lui apporte le touriste américain, il faut que les cultivateurs soient obligés d'éclairer leurs voitures à traction animale, lorsqu'ils circulent sur nos routes pendant la nuit.

C.-E. RACINE & CIE, Limitée

COURTIERS EN DOUANE ET TRANSITAIRES

Dédouanement — Exportation — Drawbacks

HENRI TURGEON LIMITEE

Valeurs de Placement

EDIFICE ALDRED
CH. 1107-8
MONTREAL

H. TURGEON, Prés.
R. BERNIER, Sec. (Membre Sec. Junior)

Tél. PL. 3846-7-8



Le soulier de qualité Slater, souple et élégant, est le complément nécessaire d'une toilette impeccable.

Les Chaussures Slater

COMPTENT 66 ANS DE PROGRES CONTINUS!

Alfred H. Paradis, Président

Alfred Paradis, Vice-Président

PARADIS & FILS, LTEE

EDIFICE "SUN LIFE"

MONTREAL

INDUSTRIELS

Vingt Ans d'expérience à votre Service

Jarry Automobile Limitée
CAMIONS DODGE TRUCKS
DISTRIBUTEURS DES TOC & DODGE

FERNAND JARRY, Gérant
Membre de la Chambre de Commerce

Tél. PL : 8221 *

Ecole des hautes études commerciales

Affiliée à l'Université de Montréal

Prépare aux situations supérieures du commerce, de la finance et de l'industrie

Cours du jour — Cours du soir
Cours par correspondance

Comptabilité, mathématiques, droit civil, droit commercial, langue anglaise, langue française, économie politique, géographie économique, histoire universelle, langues étrangères (anglais, italien, espagnol, allemand), d'après la méthode linguaphone.

Commerçants, homme d'affaires, inscrivez-vous vous-mêmes ou inscrivez vos fils ou vos employés à l'un ou l'autre de nos cours par correspondance.

Renseignements gratuits sur demande au
DIRECTEUR
535, AVE VIGER, MONTREAL

Demandez à votre agent que vos assurances soient placées avec nous.



117 années
DE PROGRES

SIEGE SOCIAL : PARIS, FRANCE
BUREAU PRINCIPAL AU CANADA

Edifice — Insurance Exchange — Montréal
A. SAMOISSETTE, Gérant Général

Si vous partez en voyage !



Si vous partez en voyage, nous tenons à ce que notre service bancaire vous facilite toute démarche. Procurez-vous des chèques de voyageurs à notre succursale la plus rapprochée. Signez ces chèques avant de partir et signez-les de nouveau lorsque

vous acquittez des factures de voyageurs ou que vous avez besoin d'argent liquide.

N'oubliez pas également la lettre de crédit circulaire de la Banque Provinciale du Canada qui fera connaître votre identité, quel que soit le pays où vous projetez de vous rendre.

L'un et l'autre mode de paiement sont sûrs, commodes et pratiques.

**LA BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA**

Fondée en 1890

Geo. Vandelac, Limitée

Directeur de Funérailles

Service d'Ambulance

120 est, rue Rachel

BEIair 1717

Geo. Vandelac, Fils — Alex. Gour

Geo. Gilles Vandelac

Membre de la
Chambre de Commerce Junior

ESSENTIELLE

Une condition essentielle au bon fonctionnement d'un service de transport public, est une artère dans laquelle tous les véhicules peuvent circuler sûrement et rapidement,

*avec minimum
d'interruption.*



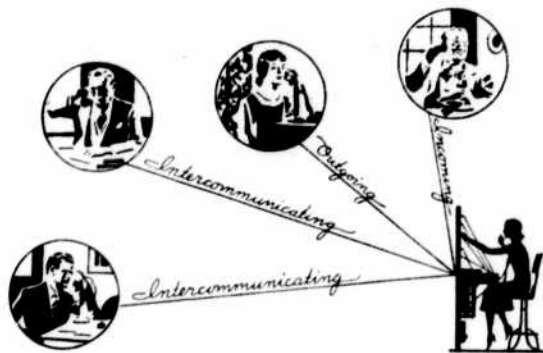
1865

Fondation de la Compagnie dans la province de Québec

Le personnel de la Sun Life comprend un grand nombre de Canadiens-français toujours prêts à renseigner leurs compatriotes sur la protection particulière efficace qu'offre l'assurance-vie.

1936

Cette compagnie de la province de Québec étend maintenant son activité au monde entier.



Une revue nécessaire

Votre entreprise est-elle dotée d'un outillage téléphonique satisfaisant? Les appels de départ s'écoulent-ils efficacement? Les appels d'arrivée sont-ils établis sans perte de temps? Votre commerce bénéficierait-il d'une installation de postes à intercommunication?

Posez-vous ces questions. Les réponses devraient être affirmatives. Si elles ne le sont pas, vous auriez tout intérêt à nous demander de faire la revue gratuite de votre outillage.



A Montréal

Les hommes d'affaires arrêtent naturellement au "WINDSOR" à cause de son confort distingué, son service discrètement courtois et son emplacement commode--parce que le "WINDSOR" est reconnu l'endroit propice pour les réunions d'affaires ou sociales.

Que vos quartiers généraux à Montréal, soient toujours

WINDSOR
HOTEL
CARRÉ DOMINION

Aldéric RAYMOND, Vice-président Wilfred A. STEAD, Gér.